

l'enseignement agricole

snetap
FSU





Communiqué commun des fédérations de l'Education (FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education)

Grève le 24 janvier 2008

Les fédérations de l'Education FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education se sont réunies le 19 décembre. Elles constatent qu'en dépit de leurs interpellations les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse, qu'il s'agisse des suppressions d'emplois ou des diverses mesures annoncées en matière d'éducation.

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. Et tout montre que les établissements les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront, l'offre de formation sera réduite, restructurée comme dans l'Enseignement Professionnel. Les personnels verront leurs conditions de travail se dégrader un peu plus et la précarité s'accroîtra encore. A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires (salaires, carrières, statut...). Cette situation implique de poursuivre et amplifier la mobilisation.

C'est pourquoi elles appellent les personnels à porter leurs revendications en participant massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations du 24 janvier et en débattant des suites. Elles les appellent également à développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.



Quels vœux pour 2008 ?

Bien sûr du point de vue professionnel, l'année 2008 ne s'annonce pas des meilleures, les pages de ce bulletin en témoignent. Mais il faut y voir aussi l'énorme mobilisation, la formidable motivation des personnels qui ne souhaitent pas voir leur idéal et leur outil de travail réduit à néant, sacrifié sur l'autel du libéralisme.

Après tout, n'est-ce pas un beau programme de vœux que celui qui consiste à souhaiter que chacune et chacun puisse porter haut et fort les valeurs auxquelles elle/il croit ? D'autant plus lorsque celles-ci sont partagées avec une même détermination ?

Sans aucun doute la réponse est oui !

Alors que ce soit dans la lutte, dans la solidarité, meilleurs vœux pour 2008 !



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : janvier 2008
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

actualité

4

- » Contre la destruction massive de l'enseignement agricole public : mobilisation sans précédent
- » Précarité et réintégration des détachés, pression sans relâche du Snetap
- » Régime indemnitaire des ATOSS et IATOS : les acquis d'une mobilisation
- » Le bras de fer avec le Ministre en région aussi !

pédago

8

- » Bac pro en 3 ans : refuser la logique comptable et sauvegarder la réussite des élèves
- » La réintégration d'agents détachés de l'Education Nationale
- » Conseil Économique et Social Régional de Bretagne : vœu sur la réduction des BEP et la généralisation des Bacs pro en 3 ans en Bretagne
- » CPC plénière du 4 décembre 2007 : un vœu sur le maintien du Bac Pro en 4 ans adopté à la quasi unanimité

politique scolaire

10

- » Restructurations d'établissements : l'expérience de la Bourgogne
- » Mouvement 2008 : enseignants et CPE
- » Evolutions des structures du Public : l'action plus que jamais d'actualité

En 2008, plus que jamais l'action !



L'appel à l'action lancé par le congrès du SNETAP à Albi le 8 novembre a tout d'abord permis d'organiser un front unitaire de plusieurs organisations au niveau national (Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT et SUD Rural), qui a parfois pris des configurations différentes dans les régions, en fonction des forces en présence.

Il a ensuite contribué à la mobilisation des personnels, qui tout au long de l'automne et notamment depuis la parution de la scandaleuse note de service relative à la préparation de la rentrée 2008, ont agi dans leurs établissements et au niveau régional pour dénoncer les attaques sans précédent portées contre l'enseignement agricole public par la majorité de droite actuellement au pouvoir. Les conseils d'administration des EPL, les CTPR et les CREA ont été autant de lieux et de moments pour sensibiliser les parents, les usagers, les professionnels et un grand nombre d'élus et pour interpeller les représentants de l'Etat en région.

Au niveau national, toutes les instances (CPC, CTPC-DGER, CNEA, CTPM) ont également été utilisées pour dénoncer les orientations adoptées par le ministre et ses services. La plupart du temps, les représentants de l'intersyndicale ont imposé leur propre ordre du jour afin que l'avenir de l'EAP soit au centre des débats.

Malgré les nombreuses lettres adressées aux députés et aux sénateurs, aucun correctif positif n'a cependant été apporté au désastreux projet de budget 2008 par les parlementaires. Les seules interventions prises en compte l'ont été au bénéfice de l'enseignement agricole privé qui, une fois de plus, a été largement préservé alors que le Public subissait de graves amputations de ses moyens.

A l'appel de l'intersyndicale, les personnels ont mené l'action jusqu'au bout, en ne cédant pas à la résignation. Dans un grand nombre d'établissements et dans la quasi totalité des régions, ils se sont mobilisés pendant la semaine d'action du 10 au 14 décembre et 30% d'entre eux se sont mis en grève le 14 décembre tandis que plus de 600 délégués (incluant des parents, des élèves et quelques professionnels) faisaient le voyage à Paris pour venir manifester devant la DGER puis en cortège jusqu'au ministère de l'Agriculture.

Les résultats de cette action, s'ils ne sont pas négligeables pour les personnels (obtention d'une prime de 700 € pour les TOS, qui avaient été « oubliés », ouverture de négociations sur l'emploi précaire, recentralisation de la gestion des contractuels, recul de la DGER sur le non renouvellement des détachements...), **sont pour le moment quasiment nuls pour ce qui est de l'avenir de l'EAP, puisque la note de service du 21 septembre 2007 n'a pas été retirée.**

Face au mur de cynisme qui nous est opposé, si nous voulons encore sauver un système d'enseignement qui a fait les preuves de son efficacité et de sa capacité à promouvoir la réussite de ses élèves, nous n'avons pas d'autre alternative que d'amplifier la mobilisation et de poursuivre l'action.

Les élus nationaux du SNETAP, en relation avec les élus des autres organisations de l'intersyndicale, vont dès la rentrée de janvier prendre de nouvelles initiatives pour organiser la défense de l'EAP, notamment dans le cadre de la journée de grève et de manifestations du 24 janvier, à l'appel des fédérations syndicales de la Fonction Publique et de l'Education (Cf. les communiqués communs diffusés avant Noël).

Chacune et chacun d'entre vous doit se sentir personnellement responsable de la construction de ces indispensables mobilisations et participer activement aux prochaines actions. C'est en agissant tous ensemble que nous pourrons imposer d'autres orientations pour l'enseignement agricole public au ministre de l'Agriculture et au gouvernement.



Annick Merrien

l'enseignement agricole



Edito



Face à une circulaire de rentrée assassine, pour ne pas dire scélérate, l'Enseignement Agricole Public, ses personnels, ses usagers et tous ceux qui y sont attachés, ont clairement commencé, en cette fin décembre 2007, à refuser cette agonie sciemment programmée de 2008 à 2012.

Ainsi, à l'appel de l'intersyndicale (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-CGT, SUD-Rural), la semaine d'action dans l'EAP qui s'est déroulée du 10 au 14 décembre a été proprement exemplaire, avec comme point d'orgue la manifestation nationale historique du 14, qui a rassemblé plus de 600 manifestants de la DGER au Ministère. Ce 14 décembre, 30 % des personnels de l'EAP étaient en grève, une mobilisation d'une ampleur rarement égalée.



Communiqué de l'intersyndicale. Les mobilisations massives conduites à l'initiative de l'intersyndicale (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-CGT, SUD-RURAL) dans les établissements, les régions et au niveau national ont contraint le cabinet de Michel Barnier à la recevoir en audience le mercredi 19 décembre. Le cabinet a pris l'initiative d'y inviter le SGEN CFTD et le SEA UNSA.



Précarité et réintégration des détachés, Pression sans relâche du Snetap

A l'occasion de la journée de grève et de manifestation du 14 décembre, une délégation de l'intersyndicale a été reçue par Jean-Pascal FAYOLLE, l'adjoint du DGER et le sous directeur Yves SCHENFEIGEL. Les deux sujets à l'ordre du jour étaient la précarité, les mutations d'office, la réintégration à l'EN de détachés.

La précarité

Le SNETAP a rappelé l'urgence qu'il y avait à traiter des questions de précarité dans l'enseignement agricole public, tant pour donner des perspectives de titularisation que pour résoudre des situations individuelles. Nous avons ciblé quelques questions lourdes :

- les ouvertures de concours : La DGER nous a annoncé le nombre de postes ouverts au concours en 2008 (120 externes : 60 PLPA ; 45 PCEA et 15 CPE - 89 internes : 60 PLPA, 22 PCEA et 7 CPE). Même si l'augmentation est significative par rapport aux années précédentes, le nombre de concours internes reste très insuffisant au regard du nombre d'agents contractuels.
- La DGER a annoncé être en négociations avec l'Education nationale pour qu'elle ouvre ses concours internes aux contractuels de l'Agriculture. Cela donnerait des perspectives, par exemple pour les contractuels d'EPS, et permettrait d'envisager des concours communs et l'accueil en détachement des contractuels reçus.
- Pour les personnels administratifs de catégorie C, qui lorsqu'ils sont contrac-

tuels sont limités à des contrats à 70%, la DGER a annoncé la mise en œuvre de la procédure de recrutement sans concours, mais de façon « prudente » : 20 postes mis au recrutement.

- Sur la gestion des agents contractuels, nous avons dénoncé les disparités de traitement des ACER d'une région à l'autre (contrats morcelés, refus d'avancement, temps incomplet plus heures supplémentaires). La DGER a confirmé sa décision de reprendre en gestion nationale tous les ACER (hormis les remplacements occasionnels). Cette opération permettra de remettre à plat tous les contrats (classement dans la grille, contrat au prorata du temps de travail...).

- La DGER a confirmé l'engagement pris par le DGER d'ouvrir une négociation sur la gestion des agents contractuels. Dans les pistes avancées,

elle a évoqué le versement des frais de déplacement aux agents affectés sur 2 établissements, la mise en place d'une indemnité de changement d'affectation pour les agents en CDI, la révision des grilles de rémunération, « le différentiel entre les agents contractuels et titulaires, à travail égal » lui semblant trop important.

- Enfin sur la question des agents de CFA et CFPPA, la DGER, tout en insistant sur l'autonomie des établissements, a accepté d'ouvrir un chantier pour fixer des règles et un cadre d'harmonisation des conditions d'emploi, de travail et de rémunération.

La réintégration d'agents détachés de l'Education Nationale

(cf. suite page 8)

de l'enseignement agricole public nts nombreux et déterminés



Aux revendications portées par l'intersyndicale (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-CGT, SUD-RURAL) qui avait appelé à une semaine d'actions et de grève du 10 au 14 décembre, le cabinet a fait « les réponses » suivantes :

- **Résorption de la précarité et emplois contractuels** : refus de s'engager sur un plan de dépréciation et sur le respect du droit (contrat 6 semaines, 10-12, temps incomplet 70 % + heures sup'). Proposition d'entrer dans « un cycle d'échange sur la base de l'état des lieux faits par le CGAAER devant aboutir à une charte de l'emploi contractuel ».
- **Refus des mutations d'office et du renvoi des détachés** : Engagement du cabinet à intervenir auprès de l'éducation nationale pour que les fins de détachement confirmées soient intra académiques (affectation actuelle) et que ces collègues puissent bénéficier du barème « carte scolaire ». Accord pour que les collègues qui ont déjà été mutés dans l'intérêt du service ne le soient

pas à nouveau. Le cabinet a été sensible à l'argumentation sur la nécessité de maintenir des agrégés dans l'enseignement agricole.

- **Revalorisation du Régime indemnitaire** : Le cabinet considère que « les 700 euros pour les TOS c'est le point ultime de la négociation ». Pour les agents du statut formation recherche et les agents logés par NAS, le cabinet renvoie l'évolution de leur régime indemnitaire à la révision des textes réglementaires.
- **Maintien des quatrièmes et troisièmes** : refus du moratoire sur les fermetures à la rentrée 2008 (En l'état actuel les DRAF proposent la fermeture de 21 quatrièmes et 12 troisièmes), cependant engagement du cabinet d'en maintenir dans chaque région. Moratoire pour la rentrée 2009 et 2010 !?
- **Pas de bac pro en trois ans à la rentrée 2008** : Le cabinet reporte à la rentrée scolaire 2009 la mise en place du bac pro en trois ans. Pas de réponse sur le maintien du BEPA et du parcours en quatre ans.

• **Question de la rénovation des diplômes et de la fusion des options** : Aucune réponse sur le fond, la méthode et le calendrier de rénovation.

• **Retrait de la note de service qui organise la baisse de la DGH** : Une seule réponse du cabinet : « L'enseignement agricole n'échappera pas aux efforts demandés à tous les services du ministère ».

Les organisations syndicales (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-CGT, SUD-RURAL) si elles actent quelques concessions (pas de bac pro en trois ans en 2008...) considèrent que les réponses sont :

- **scandaleusement insuffisantes** au regard des revendications exprimées massivement par les personnels, les élèves et les parents d'élèves
- **totalement irresponsables** de la part d'un ministre qui se targue de « défendre et de mettre en valeur à maintes reprises l'originalité de notre enseignement son dynamisme et ses résultats. » (Michel Barnier 13/12/2007)

Dans ces conditions, l'intersyndicale (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-CGT, SUD-RURAL) appelle les personnels à relayer et faire vivre ces revendications :

- en poursuivant et amplifiant les mobilisations unitaires dès la rentrée ;
- en s'organisant et en s'unissant localement dans les établissements avec les élèves, les parents d'élèves, et les professionnels ;
- en se saisissant de toutes les opportunités au niveau régional et interrégional (CTPR, CREA, CAEN, Salons, manifestations professionnelles, « Promenade » du DGER et du Ministre, Audiences auprès des Conseils Régionaux...)

Afin d'informer les personnels de toutes les actions et de les fédérer, l'intersyndicale a décidé de diffuser un point régulier des mobilisations en cours.

Faites-nous connaître toutes les initiatives locales, régionales et interrégionales.

Régime indemnitaire des ATOSS et IATOS : Les acquis d'une mobilisation

Dès l'annonce le 8 octobre 2007 des revalorisations indemnitaires, le SNETAP avait dénoncé le traitement discriminatoire à l'égard des TOS (totalement exclus), des personnels de formation recherche des catégories B et C et des agents logés (voir l'enseignement agricole n° 302).

Malgré la pétition lancée au retour du congrès d'Albi, qui a recueilli de nombreuses signatures, et une intervention virulente au CTPM du 27 novembre au cours duquel les membres du cabinet, venus en séance suite à l'intervention des représentants des personnels, avaient annoncé la décision d'étudier la faisabilité budgétaire d'un versement de la prime aux TOS, rien n'avait avancé fin novembre.

Le SNETAP a donc déposé un préavis de grève pour le 6 décembre, jour de la CAP des adjoints techniques (ex-MO/OP/OEA), comme l'avait décidé le congrès d'Albi. Pendant que les collègues d'une vingtaine d'établissements se mobilisaient fortement, le Bureau National du SNETAP est venu en renfort des élus à la CAP, avec des responsables du Syac-CGT, pour contraindre le cabinet du Ministre à répondre.

L'annonce ce jour là d'une prime exceptionnelle de 200 € pour les TOS, alors que la demande était d'au moins 1 300 €, au niveau de ce qu'avaient obtenu les personnels administratifs, a

été vécue par les personnels comme vexatoire. Le SNETAP et la CGT ont alors publié un communiqué commun appelant les personnels à se mobiliser dans le cadre de la semaine d'action.

Quelques établissements ont décidé de journées de grève dans la semaine du 10 au 14. Et le vendredi 14, la détermination des personnels TOS était importante, tant par le taux de grévistes que par la participation à la manifestation à Paris. Dans ce cadre, une délégation de 15 TOS, accompagnés par des représentants du Bureau National du SNETAP et de l'intersyndicale, a été reçue par le Secrétaire Général du Ministère pendant plus de 2 heures.

Au final, la prime exceptionnelle a été portée de 200 € à 700 €. Ce résultat est à mettre à l'actif de la détermination et de la mobilisation des personnels.

Pour autant, le SNETAP considère que les TOS restent toujours victimes d'un traitement discriminatoire, même si la situation a évolué. Par ailleurs, la question des personnels de formation recherche et des agents logés reste entière. C'est pourquoi, l'intersyndicale à l'origine de l'action du 14 décembre a maintenu, dans la négociation qui s'ouvre, la question des régimes indemnitaires des ATOSS et IATOS.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint



L'Etat veut démanteler l'enseignement public agricole



Proteste et actions collectives pour la défense de l'enseignement agricole public. Les lycéens agricoles de la Charente ont manifesté devant la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Le lycée professionnel de Beaune est-il voué à disparaître ?



Les lycées agricoles charentais défendent leurs formations

Les lycées agricoles de La Couronne et de Barbezieux devraient perdre des formations. Elèves, profs et parents ont manifesté hier à Angoulême



Fabrice SERVANT

Attention, « l'Etat se rebelle ! » C'est dans le titre d'un vidéo de la chaîne de la Couronne de La Couronne, l'élève Fabrice Servant résume la situation. Hier, les lycéens, parents d'élèves, enseignants et personnels non-enseignants des lycées agricoles de la Charente - lycée de La Couronne et lycée professionnel agricole (LPA) de Barbezieux - ont manifesté devant la préfecture de la région Poitou-Charentes. Et dans le titre, il n'est pas dit.

Formations de l'enseignement agricole. « Confrontation à la région du 3 décembre avec le Dni, qui m'intéressait énormément pour moi, explique un élève, le directeur de cabinet nous a dit qu'il n'y avait pas de problème. Mais nous n'avons pas répondu qu'il y avait un problème technique, qui se résolvait le 14 janvier. C'est le moment où l'élève a commencé à manifester pour maintenir la pression, et nous avons pu passer les 14 jours de fin d'année tranquillement. »

INDREactualité

Une journée de contestation pour les élèves du lycée agricole

Hier, à 14 h, plus de 200 élèves du lycée agricole de Châtouarn ont organisé l'accès à l'établissement pour protester contre l'annulation des classes de BTS. Les cours n'ont pas eu lieu.



Elèves du lycée agricole de Châtouarn devant la préfecture de la région Poitou-Charentes.

« On ne peut pas accepter que l'Etat annule des classes de BTS. C'est une atteinte à notre droit à l'éducation. On va continuer à manifester jusqu'à ce que nos classes soient rétablies. »

Le bras de fer en région aus

La mobilisation s'amplifie, les personnels et les usagers, avec l' suite ! La semaine d'action s'est déroulée avec force et détermination

Face à une circulaire de rentrée assassine, pour ne pas dire scélérate, l'Enseignement Agricole Public, ses personnels, ses usagers et tous ceux qui y sont attachés, ont clairement commencé, en cette fin d'année 2007, à refuser cette agonie sciemment programmée de 2008 à 2012...

Ainsi, à l'appel de l'intersyndicale (Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT, SUD Rural), la semaine d'action dans l'EAP qui s'est déroulée du 10 au 14 décembre a été proprement exemplaire, avec comme point d'orgue la manifestation nationale historique du 14, qui a rassemblé plus de 600 manifestants de la DGER au Ministère. Ce 14 décembre, 30% des personnels de l'EAP étaient en grève, et le rendez-vous national s'est décliné avec force détermination en région.

Les médias nationaux, régionaux et locaux ont relayé massivement notre mouvement, et ainsi donné une large audience à notre front du refus pour le retrait de cette circulaire inique et de ses orientations mortifères pour l'EAP. Jugez plutôt : dépêches AFP, AEF, flash en continu sur France Info, article dans L'Humanité, brève du Parisien, images d'ITV Canal+, reportages de France 3 en région (Alsace, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Picardie, Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes,...), ainsi que dans de nombreux quotidiens régionaux (Ouest-France, La Nouvelle République, La République du Centre, Le Dauphiné Libéré, La Charente

Libre, La Dépêche, L'Union l'Ardenne, sur des chaînes locales (TV Rennes, Télé Berry,...), et autres radios locales (France Bleue, Radio Delta FM,...).

En amont de notre mobilisation nationale du 14 et plus encore depuis son incontestable réussite, les prises de position en soutien à la cause de l'EAP et de ses personnels n'ont pas cessé :

- déjà quatre conseils régionaux (Bretagne, Languedoc Roussillon, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes) par la voix de leur président ou des groupes de la majorité, se sont directement adressés au ministre Michel Barnier pour demander une autre ambition pour les lycées publics d'enseignement agricole !

- plusieurs chambres d'agriculture et syndicats représentant la profession agricole ont commencé à prendre publiquement position, en faisant voter un vœu spécifique en assemblée permanente, avec transmission directe au Préfet et au DDAF, comme dans les Alpes-Maritimes ou en Indre-et-Loire...

- la FCPE s'est fendue de plusieurs communiqués, apportant clairement son soutien le 11 décembre à la cause de l'EAP : « La FCPE s'associe pleinement au mouvement des personnels de l'enseignement agricole public pour dénoncer des perspectives budgétaires très sombres. La FCPE demande aux parents de se mobiliser et d'intervenir auprès des élus afin de que l'offre de formation existante soit maintenue ».

- depuis le 14, c'est plus d'une quinzaine de lycées qui ont été



avec le Ministre si !

appui de la profession et des élus, font valoir leur droit de action en région.

bloqués par les élèves et étudiants, cela dans pas moins de sept régions (Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, PACA, Rhône Alpes)...

Non, le Ministre ne peut rester sourd à la mobilisation des personnels, des usagers et des partenaires de l'Enseignement Agricole Public... Et même si dans le cadre des négociations obtenues par l'intersyndicale qui se sont ouvertes le 19 décembre, on ne peut que se réjouir de premiers bougés (tels que la non mise en place, dans des conditions indignes, du Bac Pro en 3 ans à la rentrée 2008), les orientations scandaleuses de la note de rentrée 2008 demeurent...

A nous de rester mobilisés, de reprendre et de généraliser la mobilisation dès janvier, forts des contacts médias engagés (un reportage de France 2 pour un 13h ou un 20h est en projet à l'heure où nous écrivons ces lignes...), de la mobilisation forte de nos élèves et de leurs parents, de la sensibilisation grandissante des professionnels et des élus (les questions au gouvernement commencent (enfin !) à se multiplier...

A nous de donner des suites à ce mouvement de fond qui ne saurait s'enrayer maintenant... Toutes les opportunités devront continuer d'être saisies au niveau régional et interrégional, afin de maintenir la pression et de continuer de porter nos revendications légitimes : CTPR, CREA, CAEN, salons, manifestations professionnelles, « promenades » du DGER et du Ministre... Ils nous faut multiplier les audiences auprès des conseils régionaux, des groupes politiques, et des par-

lementaires de nos circonscriptions afin d'obtenir des prises de position publiques en faveur de nos établissements publics.

De notre détermination sans faille et unitaire dépend assurément la survie de cet enseignement public auquel nous sommes tous attachés ! Le dernier Congrès National du Snetap-FSU a bien mesuré la gravité du moment que l'EAP est en train de vivre à son corps défendant, et c'est en ce sens que le texte « Action » qu'il a été amené à voter, en corollaire à sa motion d'orientation générale, avait affiché dès le début du mois d'octobre l'appel à la grève et à une manifestation nationale le 14 décembre, et prévu des suites à donner en région et au niveau local, suites pouvant aller le cas échéant jusqu'à la rétention des notes pour le deuxième trimestre, avec communication des seules appréciations... Il est temps de mettre en débat, avec nos collègues et les parents d'élèves, l'ensemble des modalités à même de sauver l'offre publique d'enseignement agricole, nos établissements et, in fine, nos emplois !

Frédéric Chassagnette
Membre du Bureau National

Orléans, le 21 décembre 2007



«Nous soutenons les mobilisations contre la casse de l'enseignement agricole»

Par une note de service en date du 21 septembre 2007, le Ministre de l'agriculture a fait connaître ses orientations, notamment en terme de moyens, pour la préparation de la rentrée 2008.

Ainsi, il est annoncé une évolution de la Dotation Globale Horaire nationale de -3% par an pendant 5 ans. Pour la région Centre, c'est 7500 heures de moins par an pendant 5 ans soit l'équivalent de 5 à 6 classes à fermer et 4,5 à 6,5 postes d'enseignant minimum à rendre !

De telles mesures si elles venaient à être mises en œuvre seraient inacceptables d'autant plus avec l'objectif de généralisation des bacs professionnels en trois ans. Cela représenterait un recul terrible de l'offre de formation dans l'enseignement agricole, et en premier lieu dans l'enseignement agricole public, recul qui toucherait nombre de jeunes risquant de se retrouver sur la touche quant à leur qualification.

Les personnels, les élèves, les parents se mobilisent actuellement dans nombre de sites de la Région Centre comme au niveau national.

Le Conseil Régional du Centre apporte tout son

Région Poitou-Charentes

La présidente,

Monsieur Michel BARNIER
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
78, rue de Varenne
75007 PARIS

Poitiers, le 13 DEC. 2007

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la question de l'enseignement agricole. Vous avez annoncé, lors de la préparation de la rentrée scolaire 2008, une baisse annuelle de 1% de la dotation globale horaire à mettre en œuvre « tant pour l'enseignement agricole public que pour l'enseignement agricole privé ». Vous avez confirmé cette orientation à l'occasion du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole de Poitou-Charentes du 7 décembre 2007.

Dans ce contexte, vous mettez en avant le principe d'une coopération entre l'Éducation nationale et l'enseignement agricole qui est par ailleurs porteur de beaux projets en Région Poitou-Charentes. A mes yeux, cela revient à habiller des objectifs de réduction budgétaire qui se traduiraient dans la réalité pour les jeunes, les familles et les établissements par des fermetures de classes et donc une réduction de l'offre de formation en milieu rural.

De plus, la mise en place annoncée et non concertée du bac professionnel 3 ans a encore accru les interrogations des établissements. Cette expérimentation ne devait pas, suivant vos propres propos, être intégrée aux hypothèses de travail pour 2008. Elle est pourtant maintenant évoquée pour cette même rentrée, par inscription à l'ordre du jour du Conseil de l'Agriculture Française du 11 décembre, après avoir été rejetée par un vote de la Commission Professionnelle Consultative du Ministère de l'Agriculture du 4 décembre 2007.

Ces annonces ont tenu le vœu dans l'ensemble de l'enseignement agricole de la Région Poitou-Charentes, qu'il s'agisse des personnels, des familles, des jeunes et des professionnels. Cela se traduit notamment par une mobilisation déterminée ce vendredi 14 décembre en Charente, département particulièrement touché par une diminution de l'offre de formation des établissements publics.

Dès à présent, sans attendre les réunions du Comité Technique Paritaire Régional du 25 janvier et du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole du 25 janvier 2008, je tiens à vous exprimer mon profond désaccord quant à la précipitation avec laquelle le Ministre s'engage dans la substitution du bac pro 3 ans au bac pro 4 ans ainsi que ma volonté de voir maintenir un niveau V de qualification pertinente pour nombre d'élèves et correspondant à une partie des emplois en région.

Il est inacceptable de conduire une telle réforme sans avoir pris le temps de la préparation, sans passerelles clairement identifiées, sans modalité d'accompagnement des élèves les plus fragiles, sans dispositif de formation proposé aux enseignants, sans référentiels déterminés, sans consultation des personnels, des commissions professionnelles et des collectivités territoriales pour mesurer l'impact immobilier et en terme d'équipement de ces nouvelles formations.

C'est pourquoi, je vous demande instamment de surseoir à cette réforme et d'engager dès ce jour les consultations nécessaires en toute transparence et en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour assurer une meilleure offre de formation professionnelle.

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur la volonté régionale d'offrir un métier pour chacun et des formations agricoles respectueuses des choix des familles, en veillant à un juste équilibre entre enseignement public et privé, tout en prenant en compte l'aménagement et l'animation du territoire. De même notre souhait de développer les formations en apprentissage ne saurait se réaliser par substitution des offres sous statut scolaire ou pour répondre aux absences d'ouvertures qu'impose la volonté gouvernementale de réduction du nombre de fonctionnaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphanie ROYAT

Bac pro en 3 ans Refuser la loi et sauvegarder

La réintégration d'agents détachés de l'Education Nationale

(suite de la page 4)

Afin de minimiser le nombre de mutations d'office (16 sont quand même annoncées), la DGER innove, en ne renouvelant pas les détachements arrivant à échéance. Ainsi, une douzaine d'enseignants (pour la plupart agrégés) ont été invités à participer au mouvement à l'EN. Sitôt informé, le SNETAP est régulièrement intervenu pour dénoncer, d'une part que cela remettait en cause les règles jusqu'alors en vigueur lors des suppressions d'emplois et d'autre part, que cette méthode conduisait à vider l'enseignement agricole de ses agrégés. Nous avons insisté sur le fait que la plupart de ces agents détachés avaient fait toute leur carrière dans l'enseignement agricole, et que le retour à l'EN pouvait s'accompagner de grands déplacements (par exemple retour des DOM en métropole) et de

pertes de rémunération (double carrière – une dans chaque ministère – pas nécessairement au même rythme).

Suite à nos interventions, la DGER a dû rechercher d'autres solutions et il semblerait que la liste initiale soit fortement réduite (ne resteraient plus que 3 réintégrations). Pour les agents qui seraient effectivement réintégrés à l'EN, la DGER a reçu l'engagement qu'ils bénéficieraient des mêmes bonifications au barème que les enseignants de l'EN victimes des mesures de carte scolaire et qui leur donnent une priorité presque absolue sur les affectations. Le SNETAP a parallèlement pris contact avec les élus CAP des syndicats FSU de l'EN pour attirer leur attention sur ces situations.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint



Charlie Hebdo 2007

Le Bac Pro en 3 ans :
la logique purement
budgétariste de la DGER
et une mauvaise foi
caractérisée expliquent
bien des contradictions
et aberrations, au mépris
des considérations
pédagogiques !

Conseil Economique et Social Régional de Bretagne

Vœu sur la réduction des BEP et la généralisation des Bacs pro en 3 ans en Bretagne

Brusquement, sans concertation, ni négociation, le Rectorat de l'Académie de Rennes a annoncé, à l'occasion d'une rencontre du Recteur avec les chefs d'établissement, la mise en œuvre rapide d'une injonction ministérielle transmise par courrier aux recteurs le 29 octobre 2007. Cette directive demande de s'engager rapidement vers la suppression de 50% des BEP et la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans. Parmi les partenaires mis à l'écart de cette décision, il y a le Conseil régional qui a, de par la loi, compétence en matière de formation professionnelle.

L'obtention d'un BEP suppose deux années de formation. C'est un diplôme qui valide une formation et détermine une qualification. Il permet soit l'insertion dans la vie active (c'est le cas, en Bretagne, pour la moitié des titulaires du BEP), soit la poursuite d'études avec deux années supplémentaires de formation, vers un baccalauréat professionnel. Dans ce cas, il s'agit d'un parcours vers le baccalauréat professionnel en 4 ans, c'est ce

parcours qui constitue, jusqu'à présent, la norme pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel.

Le BEP permet, aussi, à certains élèves de se réorienter vers les filières technologiques, grâce à une classe passerelle dénommée « classe d'adaptation », puis de poursuivre vers le supérieur (BTS), ce que permet peu le baccalauréat professionnel (sauf pour les détenteurs d'une mention). La suppression des BEP implique, de fait, la suppression de ces classes d'adaptation.

La réforme proposée par Xavier Darcos, sans aucune discussion préalable avec qui que ce soit, veut généraliser une expérimentation qui a eu lieu depuis 2001 : tester un parcours au baccalauréat professionnel en trois ans à l'issue de la troisième.

Pourtant, le rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale sur cette expérimentation, rendu en septembre 2005 (le rapport Prat), est très critique sur le baccalauréat professionnel en 3 ans. Il souligne dans ses conclusions :

« Le parcours en trois ans n'est

qu'un élément de réponse qui ne concerne qu'une faible partie des publics ».

« Enfin, il y a lieu de souligner qu'une grande majorité d'élèves ne peut pas suivre un parcours vers un baccalauréat en trois ans au terme du collège et à ce titre ils ne doivent pas être oubliés, en fermant trop rapidement les sections de BEP ».

Cette généralisation de cette expérimentation a pour conséquences :

- la suppression des formations BEP à court terme dans la quasi-totalité des filières tertiaires, industrielles et agricoles.
- le niveau V maintenu au seul CAP à vocation à insertion professionnelle immédiate.
- le report de la mise en œuvre en l'état de la réforme du BEP tertiaire.

En outre, la réduction massive des BEP dès la rentrée prochaine modifie radicalement l'architecture des formations professionnelles et technologiques, sur laquelle toute la stratégie régionale emploi formation (SREF) est fondée en Bretagne.

La formation professionnelle relève bien d'une compétence du Conseil régional, le Rectorat d'Académie s'est engagé dans la démarche de la SREF.

Au vu de ces éléments, le CESR de Bretagne désapprouve la décision prise brusquement par le Rectorat de réduire massivement les BEP et de généraliser les baccalauréats professionnels en 3 ans.

Ce choix va pénaliser de nombreux jeunes bretons et modifier profondément les structures de l'enseignement professionnel et technologique en Bretagne.

Cette décision prise dans la précipitation et l'opacité la plus totale est inacceptable d'autant que les autorités académiques en Bretagne se sont engagées dans la démarche de mise en œuvre de la SREF.

Le CESR insiste pour qu'une concertation active soit organisée avec tous les acteurs de la formation en Bretagne et, en particulier, entre le Rectorat d'Académie et le Conseil régional de Bretagne sur cette question à très forte incidence régionale.

gigue comptable er la réussite des élèves

21 septembre 2007 :

La Note de Service de préparation de la rentrée 2008 précise, page 3 : « **le projet d'un baccalauréat professionnel en trois ans ... ne peut à ce stade être intégré dans les hypothèses de travail pour 2008.** »

11 octobre 2007 :

Lors du CNEA, le DGER affirme clairement sa volonté d'expérimenter le Bac Pro en 3 ans dès la rentrée 2008 au prétexte que l'enseignement agricole ne saurait être en retrait par rapport à la décision du Ministère de l'Education Nationale de généraliser ce Bac pro en 3 ans.

16 octobre 2007 :

Lors d'une Commission Nationale Spécialisée de la CPC (Commission Professionnelle Consultative), la DGER ne parle plus d'expérimentation mais d'une mise en place progressive pour quelques élèves dans des établissements volontaires qui souhaiteraient pouvoir inscrire des élèves à l'issue de la classe de troisième dans ce Bac Pro en 3 ans. Il serait mis en place avec un cahier des charges que devront respecter les DRAF.

La DGER reste très évasive sur ce cahier des charges ; il s'agirait de voir au cas par cas, en fonction des ouvertures souhaitées, et les modalités pédagogiques pourraient être élaborées au cours de la première année de fonctionnement du dispositif (donc programmes « maison », au mépris du caractère national du diplôme).

29 novembre 2007 :

Lors du CTPC du 29 novembre 2007, sans véritablement répondre sur le fond du dossier, le DGER déclare qu'il entend maintenir le BEPA dans l'Enseignement Agricole (sous la forme d'une vague certification à l'issue des deux premières années...), tout en indiquant que le nombre de classes allait va nécessairement être réduit. Il accepte la mise en place d'un groupe de travail émanant du

CNEA pour discuter des modalités de mise en œuvre du Bac Pro en 3 ans et précise qu'une première instruction allait va être adressée aux DRAF dès la semaine suivante.

Exiger une véritable concertation et la prise en compte de l'intérêt des élèves

Si la volonté réelle de la DGER est de « suivre » l'EN sur le dossier du Bac Pro en 3 ans, elle serait bien inspirée de relire le communiqué de presse du 28 novembre 2007 dans lequel Xavier Darcos, le ministre de l'Education Nationale, déclarait : « **La construction des nouveaux cursus de Bac Pro en trois ans, qui a commencé en 2001, se fera progressivement, en pleine concertation avec les représentants des branches**

professionnelles, dans le cadre des commissions professionnelles consultatives. La particularité de chaque champ professionnel sera ainsi respectée. »

Si elle persiste à ignorer le vœu adopté par la quasi-unanimité de la CPC plénière du 4 décembre 2007 pour le maintien du Bac Pro en 4 ans, les vœux adoptés dans différents Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, le communiqué intersyndical (SNEP, SNES, SNUEP et SNETAP) du 29 novembre 2007, elle aura beau se défendre de gérer l'éducation avec une calculatrice, personne ne sera dupe !

Marie-Madeleine Dorkel
Secrétaire générale adjointe

N.B. : A lire aussi sur le site du SNETAP, l'article à propos des enjeux du Bac Pro en 3 ans.



CPC plénière du 4 décembre 2007

Un vœu sur le maintien du Bac Pro en 4 ans adopté à la quasi unanimité

Plusieurs des organisations représentées à la CPC (Commission Professionnelle Consultative) ont demandé aux représentants de la DGER qui animaient la réunion d'ouvrir un débat sur la mise en place du Bac Pro en 3 ans dans l'enseignement agricole.

La quasi totalité des organisations qui se sont exprimées sur ce sujet ont dénoncé la précipitation avec laquelle la DGER s'engageait dans la voie de la substitution du Bac Pro en 3 ans au Bac Pro en 4 ans (2 ans en BEPA + 2 ans en Bac Pro).

Ils ont également rappelé que le niveau V de qualification (CAP - BEP) était un niveau pertinent pour une part des emplois et demandé que ce niveau soit maintenu.

A l'issue de ces débats, le SNETAP a demandé au Président que le vœu suivant soit soumis au vote de la CPC :

« **La CPC rappelle que la voie professionnelle construite en deux étapes (BEPA + Bac Pro) a fait les preuves de sa réussite en permettant à 78,7% des élèves titulaires d'un BEPA de poursuivre des études au niveau IV (Bac Pro : 45,5% - BTA : 27,1% - Bac techno : 2,8% - BP IV : 3,3% >> Total 78,7%). Elle demande le maintien de ce cursus.** »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité moins 3 abstentions (dont 1 représentant du Ministère de l'Education Nationale et 1 représentant du Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durable).



Charlie Hebdo 2007

Restructurations d' L'expérien

L'actu syndicale sur le net
snetap-fsu.fr

Restructuration, rapprochement, coopération, synergie, fusion, toutes ces appellations ont eu cours en Bourgogne depuis plus de 20 ans.



Dans cette région, les restructurations d'établissements se sont faites à partir de l'idée qu'un CFPAJ ne pouvait vivre isolé. Même lorsqu'au bout de nombreuses années, ils sont devenus lycées, ils sont restés affiliés à l'établissement le plus proche. Toutefois, lorsque le nouveau lycée a réussi à prendre une certaine ampleur, il est parvenu à se débarrasser de sa tutelle. Cependant, on était déjà passé à de nouveaux apparentements ailleurs dans la région. L'expérience de la Bourgogne a ceci d'original qu'elle n'a jamais connu d'époque où un DRAF, un SRFD n'ait pas eu d'envie de ce côté-là.

Caractéristiques générales

Les rapprochements d'établissements sont de trois types juridiques et/ou administratifs – au moins en Bourgogne :

a) Il existe ce qu'on pourrait appeler la fusion complète dans laquelle le lycée « annexé » n'a plus aucune



établissements ce de la Bourgogne



indépendance, ni autonomie, c'est-à-dire plus de Conseil d'Administration bien sûr, et plus de Conseil Intérieur non plus. C'est une « antenne » d'un « grand lycée » et son responsable n'est que chef de centre (ex. : Champignelles et Auxerre-La Brosse/ Cosne et Nevers-Challuy).

b) Le modèle intermédiaire est celui où les deux lycées gardent une certaine autonomie de fonctionnement par rapport au lycée dont le proviseur est en même temps directeur de l'EPL. Les deux lycées ainsi rapprochés conservent chacun leur CI (Conseil Intérieur) indépendant, mais ont un CA (Conseil d'administration) commun. Les deux lycées ont un proviseur et le proviseur du « gros » lycée est directeur de l'EPL (ex. : le LPA de Plagny et le LEGTA de Challuy).

c) Enfin, est apparue dans les deux années passées, une nouvelle façon de « marier » les établissements : un proviseur commun à deux EPLE indépendants (ex. le LPA de Velet et le LEGTA de Château-Chinon / le LEGTA de Plombières-les-Dijon et le LEGTA de Quétigny près de Dijon).

Toutes ces situations sont difficiles à gérer – matériellement et humainement – et nos proviseurs ne reçoivent aucune sorte de formation à ce sujet. La première raison en est - et ce n'est pas moi qui le dis, ni le SNETAP, ce sont les représentants des proviseurs sollicités par la DGER lors du groupe Réflexion/Action sur la restructuration des EPLE il y a quelques années - qu'il est difficile pour le directeur de l'EPLE, et c'est encore pire en cas de fusion complète (c'est-à-dire le CI en commun et pas seulement le CA.), de prendre en compte les aspirations des deux sites à la même hauteur. Ils ont dit clairement que l'adage « loin des yeux, loin du cœur » était tout à fait juste dans ces situations.

Tous les cas de fusions en Bourgogne témoignent de ce fait : le site qui n'est pas le lieu de travail du proviseur et/ou du directeur se sent – justement – délaissé. C'est aussi important dans une situation comme à Semur et Chatillon, qui sont deux

lycées de même taille, que dans une fusion comme celle de Cosne-sur-Loire avec Challuy (Nevers, ex-Magny-Cours) où il y a nettement un « petit » site et un grand.

La deuxième raison fait qu'en pratique, la fusion va inévitablement – et malgré ce que l'administration prétend souvent – nécessiter qu'un certain nombre d'enseignants fassent la navette entre les deux.

Aucune fusion, restructuration, rapprochement (l'administration a le vocabulaire mouvant sur la question) ne se passe de la même façon. En effet, la DGER se débrouille pour qu'il n'y ait pas de proviseur nommé, elle y place un « faisant fonction ». Ou encore, elle déclare que tel proviseur est le « conseil » de tel autre (mais on parle aussi de « tutelle » car ce « conseil » ne manque aucun CA, CI, conseil de centre). Une innovation a eu lieu en fin d'année dernière : un seul candidat à la direction du lycée de Macon-Davayé, déjà proviseur d'un autre établissement dont il n'était pas prévu qu'il parte !

Enfin, et ce n'est pas très engageant malheureusement, la frustration, l'envie, l'amertume, le sentiment d'injustice, sont les moteurs de nombreuses difficultés de dysfonctionnements dans les fusions d'établissements.

Secrétaires de section main dans la main

L'expérience montre en Bourgogne que bien souvent le seul lien fort entre les deux établissements est la bonne entente entre les deux secrétaires de section SNETAP. Des personnels informés – car d'un site à l'autre, l'information et/ou son ressenti ne sont pas les mêmes – sont des personnels qui ne se laisseront pas mener par le bout du nez.

On ne dira jamais aussi l'intérêt de cette entente pour que les Conseils d'Administration ne deviennent pas des zones de non droit. En effet, avec ces fusions/restructurations, les CA sont devenus interminables

(ex. : au LEGTA de Nevers-Cosne-Plagny, il y a 1 LEGTA sur 2 sites, 1 LPA, 1 CFPPA, 1 CFA, 3 exploitations : agricole, viticole et horticole) et de nombreux proviseurs et présidents ne tiennent pas à ce que ces réunions s'éternisent : les représentants des personnels deviennent vite non seulement des empêchements de tourner en rond mais aussi des empêchements de manger à l'heure.

Nous ne devons pas nous laisser bercer d'illusions par l'administration qu'elle soit locale, régionale, centrale. Tout ce qu'elle annonce n'est que duperie, la plus courante étant celle qui consiste à prétendre que « plusieurs » voudrait dire trois : selon elle, un site ne serait pas viable à moins de trois centres, sauf que – et le Petit Robert l'atteste – « plusieurs » ainsi que le stipule la circulaire, c'est simplement au-delà de un ! Cela peut donc être deux.

La seule raison des restructurations, c'est évidemment celle des écono-

mies sur le dos des personnels et des élèves. Et si en même temps, cela peut diminuer nos possibilités de réactions collectives et syndicales car nous sommes dispersés.

A nous de ne pas céder : résistons !

Sylvie Debord

Secrétaire régionale Bourgogne

Voir sur le site du Snetap les exemples concrets :

- La fusion d'un « petit » établissement et d'un « gros » : exemples de Cosne-sur-Loire et Challuy à Nevers/ de Charolles et Fontaine près de Chalon-sur-Saône/ de Champignelles et la Brosse près d'Auxerre.

- Jumelage de deux lycées de taille et d'importance quasi identiques : Exemple de Semuren-Auxois et de Chatillon-sur-Seine (15 ans d'ancienneté de mémoire)



Mouvement 2008 : enseignants et CPE

La note de service concernant le mouvement 2008 a été diffusée fin décembre 2007. La date limite de réponse est le 25 janvier 2008. Un courrier individuel vous sera adressé par le Snetap, ce début janvier 2008. Il comprend toutes les explications concernant le mouvement et la fiche syndicale à compléter pour faire connaître votre situation à vos élus CAP. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les coordinateurs de CAP, qui vous concernent, indiqués en fin de courrier.



Evolutions des structures du Public

L'action plus que jamais d'actualité

L'ouverture de négociations peut être considérée comme une avancée grâce aux actions entreprises. La poursuite de la mobilisation s'impose plus que jamais pour stopper la destruction en cours du service public d'enseignement agricole.

Consciente des retards pris par la consultation des instances en région et convaincue qu'aucun avis ne peut être valablement donné sur les formations à enjeu particulier⁽¹⁾, la DGER concède aux organisations syndicales le report de l'examen des évolutions de ces formations au CTPC et au CNEA de janvier. Les organisations syndicales ont en outre obtenu la garantie d'une information globale sur le dossier des structures.

Les retards trouvent leurs explications tant dans la parution – avec plus de cinq mois de retard – de la note de service n° 2119 du 21 septembre 2007 que dans son contenu, qui ont engendré quelques hésitations bien compréhensibles des administrations régionales en charge de la mettre en œuvre.

Dans de nombreuses régions, les CTPR et les CREA ont fait l'objet de manifestations diverses des personnels et des usagers (parents d'élèves, élèves et étudiants), tant les projets des DRAF et des SRFD sont préoccupants pour l'avenir du service public et même souvent inacceptables :

- fusions d'établissements notamment en Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Lorraine et Poitou-Charentes ;
- fermeture de 21 classes de 4^{ème} pour la rentrée 2008 et des classes correspondantes de 3^{ème} pour la rentrée 2009 notamment en Pays de Loire, Midi-Pyrénées, Limousin,

Rhône Alpes (...); une douzaine de classes de 3^{ème} doivent fermer dès 2008 !!! ;

- expérimentation plus ou moins contrainte du Bac Pro en 3 ans corréée à des fermetures de classes de BEPA, notamment en Limousin (...);
- collaborations public/privé accompagnées de nombreuses fermetures de classes ou sections dans le service public, notamment en Midi Pyrénées ;
- menaces de fermetures de sites publics consécutivement à des suppressions de classes ou de sections notamment en Languedoc-Roussillon ;
- une offre du privé au détriment du service public notamment en Champagne Ardenne, Midi-Pyrénées (...);
- accentuation d'une prééminence éhontée de l'enseignement privé à plus de 80% des effectifs scolarisés, notamment en Bretagne, dans le Nord Pas de Calais et en Pays de Loire.

Cet énoncé des griefs n'est évidemment pas exhaustif car contrairement au calendrier des évolutions des structures défini dans la circulaire 2005-2007 du 18 mai 2005, des CTPR et des CREA doivent encore se tenir d'ici la mi-janvier...

Il appartient aux personnels de mettre à profit ces derniers CTPR et CREA et l'annonce des fermetures de classes ou de sections non justifiées par des effectifs faibles, pour imposer leurs revendications et les conceptions des valeurs républicaines garanties par un accès partout sur le territoire national au service public laïque et gratuit d'enseignement agricole quelles que soient la classe, la filière et les options. Or, les projets des DRAF et SRFD privilégient outrageusement les établissements de l'enseignement privé qui ne sont pas concernés par les fermetures de 4^{ème} et qui seraient même en mesure d'ouvrir de nouvelles classes. En effet, ni les effets négatifs de

la note de service, ni les restrictions de la loi de finances 2008 ne les concernent. Pourtant, «s'il est loisible au législateur de subordonner l'aide apportée par l'Etat aux établissements d'enseignement privé, à la nature et à l'importance de leur contribution à l'accomplissement de missions d'enseignement», comme le rappelait le Conseil Constitutionnel, il appartient aussi au législateur de «prévoir les garanties nécessaires pour prémunir les établissements publics contre des ruptures d'égalité à leur détriment au regard des obligations particulières que ces établissements assument». Cette reconnaissance de l'enseignement privé et de l'aide de l'Etat à l'enseignement privé ne sauraient conduire «à une situation plus favorable que celle des établissements publics», l'aide de l'Etat devant même être inférieure «compte tenu des charges et obligations» qui incombent aux établissements publics⁽²⁾.

C'est sur ces principes que le SNETAP va entamer la négociation s'ouvrant au MAP dès le 19 décembre consécutivement à la réussite des actions menées localement et de l'imposante manifestation du 14 décembre à Paris. Les personnels et les usagers ne peuvent donc en rester là, chacune des annonces de fermetures non justifiées doit faire l'objet de nouvelles actions pour peser sur les négociations qui s'ouvrent et, au-delà, pour imposer l'idée d'un nécessaire collectif budgétaire !

Serge Pagnier



(1) – Les formations à enjeux particuliers (FAEP) sont constituées de formations rares ou de formations de niveau III nécessitant avant toute décision du DRAF, un avis de la DGER. La liste de ces FAEP fait l'objet d'une révision annuelle (voir annexe NDS S/DPOFE, SD/EPC n°2007-2119 du 21 septembre 2007)

(2) – Guy CARCASSONNE, «La Constitution»Seuil, 2002, membre de la commission Balladur.